



Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles

MISSIONS

L'assistant de vie aux familles (ADVF) contribue au bien être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité. Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aides en mettant en œuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne. Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile.

PROGRAMME DE FORMATION

La formation se compose de 3 modules complétés par des périodes en entreprise.

-Module 1. Entretenir le logement et le linge d'un particulier : la relation professionnelle - la prévention des risques domestiques et la sécurité au domicile d'un particulier - l'entretien du logement : gestes et techniques - l'entretien du linge : gestes et techniques. **Stage de 6 semaines**

-Module 2. Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien : la relation professionnelle avec la personne et son entourage - la prévention des risques - les situations d'urgence — les techniques et gestes professionnels dans l'aide à la toilette, à l'habillage, aux déplacements et à l'alimentation - le respect de l'intimité, des goûts et des habitudes de la personne - la contribution à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne - les courses - la préparation des repas - la prise des repas. Formation au certificat d'acteur prévention secours du secteur de l'aide à domicile (APS/ASD) **Stage de 2 semaines**

-Module 3. Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile : la posture professionnelle - les techniques et gestes appropriés aux enfants - la prévention des risques et la sécurité des enfants - le développement des apprentissages des enfants - la communication avec les parents **Stage de 2 semaines**

ACCES A LA FORMATION

Vérification de la maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) de la faisabilité du projet et de la motivation.

ORGANISATION

Dates : 22 août 2025 au 18 février 2026

Formation en centre 490h au centre de formation de l'OUSTAL et stages en entreprise 45 jours

CERTIFICATION

La certification se réalise sur le site de formation par une mise en situation professionnelle dans un appartement pédagogique (durée de 2heures). Le jury est composé de 2 évaluateurs habilités par la DIRECTE.